

Compte rendu de séance

Séance du 20 Janvier 2020

L'an 2020 et le 20 Janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence de BOIVIN Patrick, Maire.

Présents : M. BOIVIN Patrick, Maire, Mmes : CORNUAULT Claudine, HEBBINCKUYS Marie-Pierre, MM : APARICIO Christophe, BARBIER Christophe, BESNE Nicolas, DE GAVELLE Thierry, GUILLIER Michel

Excusé(s) : M. VOISIN Frédéric

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 8

Date de la convocation : 10/01/2020

Date d'affichage : 10/01/2020

A été nommé(e) secrétaire : Claudine CORNUAULT

ORDRE DU JOUR

TARIFS LOCATION SALLE DES FETES "MOULIN DU BUIS" - 2020/001
ATTRIBUTION D'UN TERRAIN VACANT POUR LA COMMUNE DE MARRAY - 2020/002
PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE BP 2020 - 2020/003
RATTACHEMENT DES COMPTES DE CHARGES ET PRODUITS A L'EXERCICE 2020 - 2020/004

TARIFS LOCATION SALLE DES FETES "MOULIN DU BUIS"
réf : 2020/001

Annulation et remplacement de la délibération n° 2019/051

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de location de la salle des fêtes "Moulin du Buis" à compter du 20 janvier 2020 comme suit :

LOCATION	RESERVATION	SOLDE
<u>Habitants Commune</u> 300 € pour le weekend (*)	100 €	200 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE le mandatement de ces dépenses dans les conditions énoncées ci-dessus suivant la liste ci-après :

2051 -	Logiciels	2 600.00 €
21318/196	"Travaux de rénovation et mise en conformité de la salle des fêtes communale"	40 742.43 €
TOTAL :		43 342.43 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables s'y affèrent

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

RATTACHEMENT DES COMPTES DE CHARGES ET PRODUITS A L'EXERCICE 2020 **réf : 2020/004**

Vu l'incidence minime sur le budget annexe d'assainissement de notre commune, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas rattacher les comptes de charges et de produits suivants : 408, 4098, 418, 4198, 428, 438, 448, 468, 486, 487, 1688, 2768 et 5181, au budget annexe d'assainissement pour l'exercice 2020 et pour les exercices suivants.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables s'y affèrent.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Réunions du mois

Le 17/12 SIS Vallée de la Dême :

Le point abordé concerne la baisse des effectifs scolaire. Une réunion aura lieu avec l'académie prochainement. En 2018, l'effectif était de 180 élèves et actuellement environ 140 élèves.

Le 18/12 Communauté de Communes :

La dissolution du SMIOM avec un déficit de 300 000 € qu'il faut prendre en charge. Compte tenu des nouvelles dispositions de l'Etat, il faudra s'attendre à une forte augmentation dans le coût du traitement des déchets. Pour l'année 2020, il a été voté une augmentation de 5%.

Le 20/12 Commune :

Réunion concernant la modification du PLUI de Marray. Un dossier sera déposé à la DDT par le cabinet GILSON pour acceptation. Un maximum de modification a été demandé avec possibilité d'agrandissement en zone A et N de 100%.

Le 16/01 Communauté de Communes :

Réunion des maires : Préparation des prévisions budgétaires pour 2020

Le 19/01 SMIOM :

Réunion d'information de dissolution du SMIOM

Affaires diverses

- Monsieur FROGER Jean-Marie a été nommé régisseur titulaire concernant le plan d'eau ; Monsieur GUILLIER Michel se propose comme suppléant avec l'accord de l'ensemble du conseil municipal.
- Une réunion est prévue avec l'ADAC, Intention publique et Cécile PITOIS le 27 janvier 2020 à 15h concernant les projets de la place du village « Le Cœur Battant ».
- La sirène de la mairie a été remise en service ; tous les mercredis à 12h celle-ci retentira pendant environ 1 minute.
- Information concernant la suppression de la taxe d'habitation. Le document du trésor public reste à disposition et consultable à la mairie.
- Une réunion est prévue avec le SIEIL concernant l'alimentation du terrain militaire. Monsieur le Maire informera les administrés des obligations à prendre en compte.
- En vue des élections au mois de mars, Monsieur le Maire avec l'accord du conseil municipal souhaite voter les subventions en février.
- Inscription aux villages fleuris : l'ensemble du conseil ne souhaite pas s'inscrire.
- Salle des fêtes : Les derniers problèmes techniques sont pratiquement résolus. Il reste à traiter la station d'épuration. Il nous reste des règlements de facture à finaliser pour recevoir les subventions. Le coût global est de 420 000€. Avec les subventions et la récupération de la TVA, le montant restant pour la mairie sera approximativement de 170 000€TTC. Avec l'emprunt de 150 000€, 20 000€ devront être pris sur le budget.
- Fibre optique : les travaux commenceront en juin. Nous enverrons une lettre recommandée aux personnes concernées par l'élagage. Un devis a été effectué et sera répercuté aux personnes concernées.

Séance levée à : 20 : 30

En mairie, le 30/01/2020
Le Maire
Patrick BOIVIN